



Avid Technology International B.V.  
Carmanhall Road  
Sandyford Industrial Estate  
Dublin 18, Irlande

# Vente des produits Conditions générales

## À l'attention des clients hors Amérique, Asie Pacifique et Allemagne

Le présent Accord, conclu entre la société AVID Technology International B.V. (ci-après dénommée « AVID ») et l'acheteur/le titulaire d'une licence (ci-après dénommé « vous ») indiqué sur la proposition de prix (ci-après dénommée « Proposition »), prend effet à l'approbation par AVID de votre Proposition signée. Le fait de passer une commande auprès d'AVID vaut acceptation des présentes conditions générales, à l'exclusion de toute autre condition supplémentaire mentionnée sur le formulaire de commande ou un autre document auquel vous pourriez faire référence.

### 1. Définition des termes utilisés dans le présent Accord

(b) « Matériel » désigne l'ordinateur et/ou un autre équipement spécifié sur la Proposition. Le Matériel commandé peut contenir des pièces réusinées.

(c) « Logiciel » désigne tout logiciel (en code exécutable uniquement) mentionné sur la Proposition et vous étant fourni par AVID conformément aux présentes, ainsi que l'ensemble des firmwares, technologies contenues dans les cartes de circuit imprimé, mises à jour autorisées par AVID, remplacements ou modifications fournis. Le Logiciel peut inclure des logiciels concédés sous licence à AVID par des tiers.

(d) « Produit » désigne un système matériel/logiciel intégré vous étant fourni par AVID et comprenant du Matériel et/ou un ou des Logiciel(s).

### 2. Tarif et paiement

Sauf mention contraire dans la Proposition, le règlement des Produits doit être effectué dans les 30 jours à compter de la date de facture. La tarification des Produits n'inclut pas les impôts indirects, taxes à l'achat, taxes d'utilisation, taxes de transaction et autres taxes et droits imposés par une autorité fédérale, administrative, municipale ou gouvernementale quelle qu'elle soit dont vous pouvez être redevable. Les paiements en souffrance font l'objet d'intérêts selon un taux de 3 % au-dessus du taux de base de la banque Barclays, ou selon un taux inférieur déterminé par le taux maximal autorisé par la loi en vigueur.

### 3. Livraison, risque et titre de propriété des Produits

(a) Sauf convention écrite contraire entre les parties, le choix du conditionnement et des modes d'expédition revient à AVID, qui décline cependant toute responsabilité quant à l'expédition et ne considère aucun transporteur comme son agent. L'acheteur convient d'accepter des livraisons partielles et, le cas échéant, s'engage à régler la somme partielle due.

(b) Sauf mention contraire dans la Proposition, toutes les ventes sont conclues port et assurance payés (PAP, conformément aux Conditions internationales de vente 2010), le lieu de destination convenu étant spécifié dans la Proposition. Le risque de perte vous est transféré à la réception des Produits ou est transféré au transporteur chargé de leur acheminement. AVID s'efforcera de respecter les dates de livraison convenues, mais ne saurait être tenue responsable en cas de retard.

(c) Les Logiciels demeurent la propriété exclusive d'AVID. Afin de lever toute ambiguïté, les droits d'auteur, ainsi que tous les droits afférents à la propriété intellectuelle se trouvant dans les Logiciels restent la propriété d'AVID. Votre droit d'utiliser les Logiciels est soumis à la licence spécifiée à la Section 4 du présent Accord.

(d) Sous réserve du paragraphe 3(c), le titre de propriété d'un Produit reste en possession d'AVID jusqu'à l'acquiescement complet de toutes les sommes dues (TVA ou toute taxe applicable comprise), conformément au présent Accord ou à tout autre Accord conclu entre vous et AVID. Jusqu'à la transmission du titre de propriété, vous êtes considéré comme dépositaire des Produits AVID ; en tant qu'agent fiduciaire d'AVID, vous stockerez les Produits AVID dans un endroit séparé des produits tiers, et ce, à titre gratuit pour AVID, de sorte que les Produits puissent être facilement identifiés en tant que propriété d'AVID.

(e) Sans préjudice des autres droits, si vous ne respectez pas les présentes conditions, AVID peut à tout moment récupérer et revendre tout ou partie des Produits qui vous ont été fournis sur demande avant que le titre de propriété ne vous soit transféré. Vous vous engagez à laisser libre accès à vos locaux et aux Produits afin de permettre à AVID de reprendre possession des Produits.

(f) Si vous revendez un Produit en votre possession en dépit du fait que le titre de propriété du Produit ne vous a pas été transféré, le montant du produit de ladite vente (ci-après nommé « Produit de la revente ») appartient à AVID jusqu'à l'acquiescement complet du prix du Produit. Jusqu'à la réalisation de cette condition, il vous faut conserver le Produit de la revente en fiducie au nom d'AVID, sur un compte spécifique, sans préjudice aux droits d'AVID de remonter à l'origine de l'opération si vous ne respectez pas votre engagement de conserver le montant des produits sur un compte séparé.

(g) Afin de lever tout doute éventuel, les parties entendent que la Section 3 ne permet pas de créer ou conférer une forme quelconque de sûreté réelle sur la propriété.

(h) Les paragraphes (c) à (g) ci-dessus doivent être interprétés comme étant applicables en tant que section séparée. Si, pour quelque raison que ce soit, un paragraphe s'avérait non exécutoire, les autres paragraphes resteraient en vigueur et de plein effet.

(i) Les Produits fournis par AVID peuvent faire l'objet de réglementations définies par le ministère du Commerce et de l'Industrie et par le Département du Commerce des États-Unis. Lesdites réglementations imposent des restrictions quant à la destination finale des Produits et exigent la fourniture de certains documents dûment remplis ainsi que leur consignation. Vous certifiez ne pas figurer sur une liste de parties non autorisées. D'autre part, vous vous engagez à vous conformer aux exigences et à ne pas exporter de Produits sans l'autorisation écrite préalable des organes législatifs compétents.

### 4. Licence logicielle

(a) AVID vous octroie une licence non exclusive que vous acceptez, soumise aux conditions générales du présent Accord, ainsi qu'aux Accords de licences logicielles, dont les conditions sont disponibles à l'adresse [www.avid.com/legal](http://www.avid.com/legal), vous autorisant à utiliser le Logiciel installé sur le Matériel.

(b) Le Logiciel peut être accompagné d'une clé électronique (dongle). Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires pour éviter tout risque de perte et de vol.

### 5. Confidentialité

Vous reconnaissez que les Produits contiennent des données propriétaires et confidentielles d'AVID et/ou de ses concédants (collectivement nommées « Informations confidentielles »). Vous vous engagez à ne révéler, fournir ou transmettre de quelque

manière que ce soit lesdites Informations confidentielles à un tiers, à l'exception des employés qui en ont besoin dans le cadre de leur travail.

### 6. Garantie

Toutes les ventes de Produits sont soumises aux Déclarations de garantie du Matériel et des Logiciels Avid, disponibles à l'adresse [www.avid.com/legal](http://www.avid.com/legal).

### 7. Limitation de responsabilité

LA RESPONSABILITÉ D'AVID OU DE SES CONCÉDANTS NE PEUT ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DU MONTANT QUE VOUS AVEZ VERSÉ À AVID POUR L'ACHAT D'UN PRODUIT DANS LE CADRE DE CET ACCORD ET CE, EN DÉPIT DE TOUTE DÉFINITION DE RESPONSABILITÉ. CETTE CLAUSE S'APPLIQUE UNIQUEMENT DANS LA MESURE OÙ LA LÉGISLATION EN VIGUEUR LE PERMET.

### 8. Exclusion des dommages

DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI EN VIGUEUR, AVID OU SES CONCÉDANTS NE SAURONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES À VOTRE ÉGARD (A) DES PERTES DE DONNÉES, DE BÉNÉFICES OU DE REVENUS (DIRECTES OU INDIRECTES) OU DES PERTES DE L'USAGE OU D'OPPORTUNITÉ (B) DES PERTES OU DOMMAGES PARTICULIERS, ACCESSOIRES, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS DÉCOULANT DE LA VENTE DE PRODUITS OU DE LICENCE DES LOGICIELS OU DE LEUR UTILISATION OU DE LA FOURNITURE DE MAINTENANCE, QU'IL S'AGISSE D'UNE RUPTURE DE GARANTIE, DE CONTRAT, D'UN ACTE DOMMAGEABLE OU D'UNE AUTRE NATURE, MÊME SI AVID A ÉTÉ INFORMÉE DE L'ÉVENTUALITÉ DE LA PERTE OU DU DOMMAGE SUBI(E).

AVID N'EXCLUT PAS SA RESPONSABILITÉ EN CAS DE (A) DÉCÈS OU BLESSURE CORPORELLE CAUSÉE PAR SA NÉGLIGENCE, CELLE DE SES EMPLOYÉS OU REPRÉSENTANTS AUTORISÉS, OU (B) TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE FRAUDE.

### 9. Inexécution et résiliation

En cas de manquement à l'une des obligations matérielles mentionnées dans les présentes, AVID vous laissera 15 jours pour rétablir la situation et respecter vos engagements. Si la situation de non-respect de vos obligations persiste au terme de cette période, AVID pourra vous notifier par écrit de la résiliation immédiate du présent Accord, y compris de la licence logicielle. La résiliation constitue une mesure complémentaire aux autres droits et recours à la disposition d'AVID. Dans un délai de sept jours à compter de la résiliation du présent Accord par AVID, vous vous engagez à retourner à AVID l'original ainsi que l'intégralité des copies du Logiciel ou, sur demande d'AVID, à détruire l'original et ses copies, et à fournir à AVID une attestation écrite de leur destruction.

### 10. Conformité aux lois

Il vous incombe d'obtenir les autorisations ou licences nécessaires à l'achat, l'expédition, l'installation et l'utilisation des Produits, notamment les licences requises par les lois américaines Export Administration Act et Arms Export Control Act ou toute autre loi.

### 11. Dispositions générales

(a) La déduction d'un dédommagement ou d'une compensation en votre faveur ne peut être effectuée sur un paiement dû sur un compte quel qu'il soit sans le consentement écrit préalable d'AVID.

(b) Cet Accord remplace tous les accords et ententes préalables entre les parties (qu'ils soient écrits ou oraux) concernant l'objet des présentes, et les parties le considèrent comme la déclaration complète et exclusive des conditions de leur accord. Les variations proposées ou les ajouts apportés au présent Accord dans le cadre d'un bon de commande ou d'une autre communication que vous pourriez soumettre à AVID seront considérés comme nuls et nonavenus, sauf accord écrit d'un représentant autorisé d'AVID. Vous ne disposez d'aucun recours en cas de déclaration, de représentation, de garantie ou d'entente (par négligence ou de bonne foi) autre que ceux expressément prévus par les présentes. Le seul recours à votre disposition s'applique dans l'éventualité d'une rupture de contrat. Aucune disposition de la présente section 11(b) ne permet de limiter ou d'exclure la responsabilité en cas de fraude ou toute autre responsabilité ne pouvant être exclue par la loi.

(c) Cependant, si un tribunal considère l'une des dispositions du présent Accord comme illégale ou non applicable, cela n'affecte en rien les autres dispositions de cet Accord ; dans la mesure du possible, ces dernières restent en vigueur et de plein effet.

(d) Dans les limites permises par la loi, aucune disposition du présent Accord ne peut être appliquée par un tiers en vertu de toute autre disposition expresse de la loi ou d'une autre nature.

(e) Vous ne pouvez pas céder le présent Accord ou vos droits (y compris la licence), hormis à un tiers qui aurait conclu un accord écrit avec AVID, préalablement à ladite cession, dans lequel il reconnaîtrait être tenu de respecter les engagements que vous avez pris envers AVID.

(f) Les recours énoncés dans les présentes sont cumulatifs et s'ajoutent à toute autre voie de droits en common law ou en equity. Le manquement d'AVID à l'une des clauses incluses dans les présentes, ou la renonciation à intervenir à l'encontre d'une infraction auxdites clauses, ne constitue en aucun cas une renonciation à intervenir à l'encontre des autres infractions, ou une renonciation à ladite disposition.

(g) AVID ne saurait être considérée comme manquant à ses obligations, si la réalisation desdits engagements est empêchée ou retardée par des catastrophes naturelles, des faits de guerre, des émeutes, des troubles à l'ordre public, des conflits de travail, tout défaut ou retard de transport ou de télécommunications, du fait de fournisseurs ou de sous-traitants, ou toute autre cause similaire indépendante de sa volonté.

(h) Les deux parties s'engagent à respecter la nature confidentielle des conditions générales du présent Accord, étant entendu que l'une et l'autre des parties sont autorisées à vous citer comme utilisateur des Produits.

(i) Hormis dans l'hypothèse où la législation de votre pays de résidence prévaut et prime spécifiquement sur les conditions définies dans ce document, le présent Accord est régi par la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles, et les parties se soumettent à la compétence non exclusive des tribunaux anglais.